

## Comité Syndical du 28 juin 2013

### Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 29 mars au 28 juin 2013

Chers collègues,

*Actualité oblige, vous me permettrez tout d'abord d'exprimer notre solidarité aux collectivités du Sud-ouest de la France, durement touchées par les inondations de ces derniers jours. Message de solidarité également à nos amis allemands du Land de Saxe-Anhalt, partenaire de la Région Centre dans le cadre d'une convention de coopération décentralisée, qu'affecte une crue de l'Elbe dévastatrice.*

*Sauf à manquer de discernement, le simple constat des dégâts – qu'il s'agisse de leur nature comme du montant des dommages – devrait rehausser l'intérêt que présentent plusieurs opérations innovantes et peu coûteuses portées par notre Etablissement dans le domaine de la prévention. Je pense tout particulièrement à la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, ou encore à l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activités d'une quinzaine de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents, que vient d'ailleurs de rejoindre le Conseil Général du Loir-et-Cher (Cf. Courrier du 24 juin 2013 produit en annexe).*

*C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la publication récente du 8<sup>ème</sup> rapport d'étape sur la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union européenne, soulignant l'amplitude des effets de la crise et, à nouveau, un creusement des disparités entre régions en Europe. Le risque inondation, lorsqu'il se réalise, constitue alors un facteur aggravant en termes de compétitivité et d'attractivité des territoires. C'est la raison pour laquelle notre Etablissement a eu l'occasion, à plusieurs reprises déjà, de faire valoir ses interrogations face à une stratégie nationale qui conduirait à une parcellisation de l'action publique et aiguiserait la concurrence entre territoires, s'opposant donc à une gestion du risque dans une logique de responsabilité partagée et de solidarité accrue.*

*Comme vous le savez, avec le principe de solidarité de bassin, le respect de la subsidiarité et la recherche d'économies d'échelles guident également les interventions de notre Etablissement. Nous y resterons particulièrement attentifs dans le cadre de nos interventions au titre de l'aménagement et la gestion des eaux, qu'il s'agisse par exemple du portage de SAGE, ou encore d'opérations au titre du rétablissement de la continuité écologique. Mais dans la pratique, encore faut-il que les dispositifs en vigueur ne viennent pas complexifier les situations. J'ose à peine évoquer le cas d'une étude de « pré-localisation des zones humides sur le périmètre d'un SAGE » à-cheval sur deux entités administratives, pour laquelle deux dossiers de demande de subvention du FEDER ont du être déposés, mais où il s'avère au moment du versement du solde des subventions accordées que nous allons finalement perdre le bénéfice de l'une des deux, au motif qu'une opération peut bénéficier de l'intervention d'un Fonds au titre d'un seul programme opérationnel à la fois... Sauf que le SAGE, lui, il est sur deux régions !*

*Dans cet ordre de considérations, s'agissant de ce que certain auteur appelait dernièrement « Les territoires de la décentralisation », il ne nous faudra pas perdre de vue que, en toute logique, les territoires traditionnels des collectivités ne devraient en aucune façon se vivre comme concurrencés par des territoires « fonctionnels », en l'espèce celui du bassin hydrographique, dès lors que les Etablissements tels que l'EP Loire, dont ils sont à la fois à l'origine et aux commandes, sont bien l'expression d'une coopération efficace entre les collectivités territoriales concernées, ainsi qu'avec les autres acteurs de bassin.*

*Quelques fois même au-delà du bassin, dans des logiques d'échanges d'expérience et de transfert de savoir-faire. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, mais je tenais à souligner l'accueil très favorable réservé à la diffusion de la plaquette consacrée au « Tourisme industriel et technique en lien avec la Loire et ses affluents », en particulier par nos collègues concernés par la mise en tourisme de ViaRhôna.*

## I Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 29 mars 2013, les commissions suivantes se sont tenues.

- ❖ Le 22 avril, matin : Commission technique et d'appel d'offres, présidée par M. BRAULT, et consacrée notamment, à un avenant au marché de réalisation et de mise en place d'un batardeau d'isolement des vannes de demi-fond du barrage de Villerest.
- ❖ Le 29 mai, matin : Commission mixte consacrée à l'examen des dossiers concernant les Commissions aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture, finances et planification, présidée successivement par M. DUTOUR, Mme SARLES et M. CHAPAVEIRE. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour on mentionnera la gestion du barrage de Villerest lors des événements hydrologiques de mai 2013, le suivi de la qualité des eaux des retenues de Villerest et de Naussac, des interventions de l'Etablissement au titre du rétablissement de la continuité écologique, les résultats de l'étude de réduction du risque inondation sur le bassin du Loir, le suivi de la mise en œuvre des résultats de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, ou encore les subventions « patrimoine » et « classes Loire ».
- ❖ Le 28 juin, ce matin : Commission mixte consacrée à l'examen préalable des dossiers présentés au Comité syndical de cet après-midi.

Par ailleurs, dans l'après-midi du 29 mai s'est tenue une réunion du Bureau, présidée par M. LE SCORNET, 1<sup>er</sup> Vice-président. 26 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment un avenant au marché relatif à la réalisation de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest, à la conduite des études nécessaires à la restauration de la continuité écologique au droit de 3 ouvrages propriété de la Ville de Montluçon, le soutien apporté à 5 entreprises pour la mise en place de mesures de réduction de leur vulnérabilité aux inondations, l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de donnée, ou encore le désengagement de financements de l'Etat pour certaines actions portées par l'Etablissement.

## II Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

Il peut être fait mention notamment des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ Le 12 avril, à Orléans : comité restreint concernant la stratégie du plan Loire IV ;
- ❖ Le 15 mai, à Orléans : 2<sup>ème</sup> comité de pilotage sur l'évaluation de la gouvernance de l'actuel plan Loire, suivi du 3<sup>ème</sup> et dernier comité le 13 juin à Orléans ;
- ❖ Le 21 mai, à Orléans : 3<sup>ème</sup> et dernier comité de pilotage de l'évaluation relative à la démarche "industrielle" ;
- ❖ Les 22 et 23 mai, à Bruxelles : réunion de travail de la plate-forme RDI, en lien avec la réunion du Conseil scientifique du plan Loire ;
- ❖ Le 11 juin à Orléans : Comité de gestion du plan Loire, précédé des réunions préparatoires des différents comités techniques, régionaux ou de bassin ;
- ❖ Le 19 juin, à Blois : Conférence des acteurs du plan Loire et Comité de suivi di programme opérationnel plurirégional Loire.

A cela s'ajoute la participation à la réunion du Club des gestionnaires des levées et du lit du bassin de la Loire (le 2 avril à Orléans), à celle d'un groupe de travail concernant la "mise en œuvre de la directive inondation" (le 15 mai à Orléans), ainsi que celle avec la DREAL de bassin sur les perspectives de mise en œuvre du plan de gestion des poissons migrateurs pour la période 2014-2019 (le 24 mai à Orléans).

### III Réunions avec nos collectivités membres

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ Le 24 avril matin, à Saint-Etienne : point avec les services du Conseil général de la Loire sur les modalités de coopération renforcée pour le portage du SAGE Loire en Rhône Alpes ;
- ❖ Le 24 avril après-midi, à Villerest : point technique avec des élus – Mme SARLES notamment – et les services de la Commune de Villerest ainsi que de Roannais Agglomération, concernant les problèmes soulevés par le stockage du batardeau sur le site du barrage de Villerest ;
- ❖ Le 2 mai, à Orléans : réunion d'échanges avec les services des collectivités membres sur les résultats de l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement, ainsi que sur deux études réalisées par l'AFEPTB, en collaboration avec l'Association des Régions de France et l'Association des Départements de France, sur la politique des collectivités en matière de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- ❖ Le 6 mai, à Orléans : réunion de travail avec les services de la Région Centre, à laquelle participait M. DEGUET ;
- ❖ Le 17 mai, à Nantes : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil régional des Pays de la Loire, dans le cadre du dialogue de gestion ;
- ❖ Le 24 mai, à Orléans : réunion technique avec l'ONF, en lien avec le projet de création d'une réserve naturelle régionale de la Haute-Vallée de la Loire ;
- ❖ Le 28 mai, à Tours : réunion de travail dans le cadre de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité, avec les services de la quinzaine de collectivités impliquées ;
- ❖ Le 5 juin, à Orléans : réunion d'échanges plan Loire/plan Rhône avec les services de la Région Rhône-Alpes ;
- ❖ Le 12 juin, à Bourges : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général du Cher, concernant plus particulièrement le portage du SAGE Yèvre-Auron.

### IV Autres réunions

On signalera simplement la participation de l'Etablissement à :

- ❖ la réunion des directeurs de l'Association française des EPTB (le 14 mai à Paris) ;
- ❖ la Commission Mixte Inondation (le 30 mai à Paris).

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

**Jean GERMAIN**



LE PRÉSIDENT

Blois, le 24 JUIN 2013

Ancien Ministre  
Député de Loir-et-Cher

n° 1320

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, l'Établissement Public Loire souhaite améliorer la résilience des territoires aux inondations en proposant un appui aux collectivités membres dans l'élaboration de plans de continuité d'activité d'équipements ou services considérés comme stratégiques.

Par rapport à cette initiative commune, vous avez lancé un appel d'offres relatif aux deux lots suivants :

- Lot 1 : Accompagnement des collectivités dans le recensement et la cartographie de leurs enjeux et dans l'analyse du contexte territorial de gravité de chaque scénario d'inondation choisi,
- Lot 2 : Appui à des collectivités dans l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques et dans l'élaboration des outils de mise en œuvre de la continuité d'activité d'au moins un équipement ou service considéré comme stratégique.

Par ailleurs, j'ai bien noté que ce projet d'un coût total de l'ordre de 1 M€ sera financé à hauteur de 40 % par l'Europe, 20 % par l'Établissement Public Loire et de 40 % par l'ensemble des collectivités volontaires, sous la forme de valorisation de temps/agent.

La contribution du Département de Loir et Cher consistera à la mise à disposition d'un technicien affecté au suivi de cette opération à raison d'un mi-temps durant la période d'élaboration du plan.

Dans ces conditions, et sous réserve que le projet ne soit pas trop avancé, je serais heureux que le Département de Loir-et-Cher puisse adhérer à cette initiative.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien cordialement

Maurice LÉROY

Monsieur Jean GERMAIN  
Président de l'Établissement Public Loire  
3 Avenue Guillemin  
BP 6125  
45061 ORLEANS CEDEX 2